

Directives relatives à la lettre de demande auprès de CEPF

Tous les candidats à une subvention du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* ou CEPF) doivent tout d'abord soumettre une lettre de demande.

Pour les propositions correspondant à un montant inférieur ou égal à 20000 dollars des Etats-Unis, la lettre de demande constitue la proposition. Si une lettre de demande pour un montant supérieur à 20000 dollars fait l'objet d'une recommandation en vue d'une subvention, le candidat en sera avisé et sera invité à soumettre une proposition complète de projet.

Les directives suivantes s'appliquent au processus relatif à la lettre de demande.

Les délais et les procédures de soumission des lettres de demande peuvent varier d'une région à l'autre. Les détails sont spécifiés dans la section sur les candidatures sur le site www.cepf.net. CEPF n'acceptera plus de lettres de demande pour une région spécifique ou une direction stratégique dans cette région à partir du moment où les fonds qui y sont consacrés seront entièrement engagés. Les candidats sont invités à consulter le site web de CEPF pour savoir si des nouvelles demandes de financement sont acceptées pour la région qui les intéresse.

Les candidats peuvent demander un financement à hauteur d'un million de dollars. Cependant, certains appels spécifiques à propositions peuvent indiquer un montant maximal plus faible. En général, les candidats doivent garder à l'esprit que nous voulons créer un portefeuille diversifié de récipiendaires et de projets pour réaliser au mieux nos objectifs de conservation.

Avant de commencer, il est préférable de consulter la stratégie d'investissement du CEPF pour la région où le projet sera réalisé. La stratégie est incluse dans le profil d'écosystèmes de la région et explique et guide nos investissements. **Pour être éligible au financement, chaque projet doit être lié à une des directions stratégiques du profil d'écosystèmes.** Le numéro et le titre exacts de la direction stratégique doivent être indiqués dans la lettre de demande dans la section "direction stratégique selon le profil d'écosystèmes."

Les profils d'écosystèmes peuvent être obtenus dans la section Publications sur www.cepf.net.

Les autres informations utiles disponibles sur www.cepf.net sont :

- Les questions fréquemment posées
- La base de données des projets de CEPF qui présente en détail la quasi-totalité des subventions accordées par CEPF à ce jour.

Lettre de demande

Plusieurs informations sont requises pour la candidature, notamment :

Les informations sur l'organisation, telles que le nom officiel complet et l'adresse

L'historique et la mission

Le titre du projet et le montant demandé

Le budget proposé du projet en dollars des Etats-Unis par catégorie budgétaire de CEPF.

Le formulaire de demande explique ces éléments et d'autres éléments.

La section finale de la candidature concerne le texte de la lettre de demande. La lettre de demande sert à nous fournir un aperçu du concept du projet. Il s'agit généralement d'un document de deux à trois pages qui doit obligatoirement indiquer :

- Les objectifs du projet et notamment une description de l'objectif de conservation
- Une brève description du projet (l'objectif de conservation et la stratégie et les actions proposées)
- Une partie expliquant clairement comment la proposition est liée à une direction stratégique spécifique définie dans le profil d'écosystèmes de la région
- Une description des partenaires et parties prenantes potentiels qui seront impliqués dans le projet
- Une description du potentiel de durabilité à long terme du projet ou de son potentiel de duplication lorsque le financement de CEPF parviendra à son terme.

Lorsque cette partie est achevée, envoyez un message électronique à cepfgrants@conservation.org ou à l'adresse indiquée dans l'appel à propositions en y attachant la demande complétée. Vous recevrez un message confirmant la réception de votre candidature qui sera adressée au responsable pertinent.

Vous serez ensuite contacté pour la suite de la procédure.

Les questions ou requêtes pendant la procédure peuvent être envoyées à cepfgrants@conservation.org.